

Langon, le 22 novembre 2021

OBJET : dossier de subvention

Madame la Présidente,
Monsieur le Président,

Nous avons souhaité simplifier le dossier de subvention cette année afin de faciliter son élaboration.

Comme l'an dernier, la subvention municipale sera composée d'une partie « fonctionnement » et d'une partie « projet ».

Vous pourrez solliciter la subvention de votre choix ou les deux.

Suite à votre dépôt de dossier, une rencontre vous sera proposée en février/mars.

Vous pouvez télécharger le dossier de subvention directement sur le site internet de la Mairie www.langon33.fr dans la rubrique « ASSOCIATIONS ».

Une fois téléchargé, vous pouvez remplir les informations directement sur le document (onglets grisés) ou l'imprimer et le remplir manuellement.

Attention, cette année les dossiers sont à déposer ou à envoyer à la :

Mairie de Langon 14 allées Jean Jaures 33210 LANGON
Par mail : eve.duport@langon33.fr

Ils devront impérativement être remis avant le 31 janvier 2022.

Ce dossier comporte, comme l'an passé, un certain nombre de fiches à compléter et à retourner dans le temps imparti. Pour la partie financière, vous devez télécharger le fichier Excel (feuille de calcul automatique). Ce dossier comporte 2 onglets :

- Compte de résultat
- Budget prévisionnel

Tout dossier incomplet ou déposé hors délai ne sera pas traité et aucune subvention ne pourra être octroyée.

Je vous prie de croire, Madame la Présidente, Monsieur le Président, en l'assurance de mes sentiments les meilleurs.

Guillaume STRADY
Elu en charge des Sports



Jérôme GUILLEM
Maire de Langon

